



Nationale Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin
Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine
Commissione nazionale d'etica per la medicina
Swiss National Advisory Commission on Biomedical Ethics

Rapport d'activité 2019
de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la
médecine humaine CNE

à l'attention du Conseil fédéral, du Parlement et du public

Approuvé par la commission le 30 avril 2020

Sommaire

Avant-propos	2
1. Bases légales et mandat	3
2. Prises de position	4
3. Communication à l'attention du public	7
4. Approfondissements thématiques	7
5. Coopération nationale et internationale	8
6. Séances plénières	10
7. Expertises	10
8. Secrétariat	11
Annexe	12

Avant-propos

La CNE a connu une année riche et intense.

La présentation de Vardit Ravitsky en janvier a permis de terminer magnifiquement le cycle de conférences sur le *Début de la vie*.

En février a eu lieu la conférence de presse sur la prise de position « La pratique de l'interruption de grossesse à un stade avancé – Considérations éthiques et recommandations ».

Le Conseil fédéral a élu courant mois de mai trois nouveaux membres de la commission : Dr. Christine Clavien, Prof. Dr. Dr. Ralf Jox et Dr. Roberto Malacrida nous ont rejoint au sein de la CNE et apportent des compétences très appréciées.

En juin, la CNE a publié sa prise de position sur le *don d'organes*. Il s'agit d'un thème d'une grande actualité que la CNE a étudié à partir des différents modèles de consentement et elle en a recommandé un en particulier, à savoir le modèle de la déclaration. Dans ce modèle les citoyens seraient régulièrement appelés à prendre positions sur le don d'organes (obligation de déclarer). Le modèle de la déclaration tient le mieux compte du droit à l'autodétermination, car il permet de réduire le nombre de cas peu clairs et de décharger les proches.

Lors de la dernière séance de l'année, la CNE a également approuvé la prise de position sur le *don de sperme*.

Pendant l'année sous revue, la CNE a été un acteur d'importants événements, tels que la conférence publique sur *La solidarité et la justice sociale – les défis de la médecine personnalisée* à Saint-Gall dont elle a été l'organisatrice, et la rencontre annuelle des Commission nationales d'éthique de langue allemande sur le thème de la *désinformation dans le domaine de la médecine*. Ces manifestations permettent aussi bien d'aborder des sujets sensibles que de renforcer l'échange et le dialogue avec le public et les instances internationales.

Enfin, la CNE et l'ASSM ont clôturé le cycle de conférences sur l'autonomie, qu'elles organisaient conjointement depuis 2016, avec le symposium « L'autonomie et le bonheur », qui a, encore une fois, suscité un grand intérêt.

La CNE se réjouit aussi d'avoir réalisé les changements annoncés en matière de communication, offrant désormais au public un nouveau site internet, mettant à disposition des contenus multimédia inédits, une nouvelle ligne graphique et de nouveaux formats.

Je tiens à remercier Tanja Trost et Simone Romagnoli pour leur gestion compétente et engagée du bureau et pour leur suivi de la commission, toutes et tous les membres de la commission pour leur merveilleuse collaboration et l'OFSP, notamment Matthias Enderle, chef du département Biomédical, pour son soutien.

Zürich, 30 avril 2020

Andrea Büchler, Présidente

1. Bases légales et mandat

La Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) est une commission d'experts extraparlamentaire, jouant un rôle consultatif. Elle a été instituée par le Conseil fédéral le 3 juillet 2001.

Dans l'accomplissement de ses tâches, notamment pour ce qui concerne ses prises de position, la CNE doit demeurer indépendante des milieux politique, industriel et scientifique.

Sur le plan légal, la CNE s'appuie sur:

- l'art. 28 de la loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (voir plus bas) et
- l'ordonnance du 4 décembre 2000 sur la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (OCNE).
- En outre, les modalités des délibérations sont régies par le Règlement de la CNE du 29 octobre 2009.

La commission a pour mandat d'analyser de façon rigoureuse, complète et interdisciplinaire, notamment au regard des nouvelles connaissances scientifiques et des avancées techniques, les questions soulevées sur le plan éthique dans les domaines de la médecine et de la santé publique. Ce faisant, elle contribue à une réflexion fondée et orientée vers l'argumentation à tous les niveaux de la société.

L'élaboration de prises de position et le dialogue avec le public figurent au premier plan de sa mission. La CNE n'émet toutefois pas d'avis sur des projets de recherche en particulier. En Suisse, cette tâche incombe aux commissions cantonales d'éthique.

Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

du 18 décembre 1998 (état au XXX)

Chapitre 3 Commission nationale d'éthique

Art. 28

¹ Le Conseil fédéral institue une Commission nationale d'éthique (commission).

² La commission suit l'évolution dans les domaines des techniques de procréation et du génie génétique en médecine humaine et donne des avis consultatifs d'ordre éthique sur les questions sociales, scientifiques et juridiques qui en résultent.

³ Elle doit en particulier:

- a. *élaborer des directives en complément de la présente loi;*
- b. *signaler les lacunes de la législation;*
- c. *conseiller, sur demande, l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral et les cantons;*
- d. *informer le public sur les observations importantes et favoriser la discussion sur les questions d'ordre éthique au sein de la société.*

⁴ Le Conseil fédéral détermine les autres tâches de la commission dans les domaines de la médecine humaine. Il édicte les dispositions d'exécution.

2. Prises de position

2.1 Aperçu des prises de position de la commission durant la période sous revue

En 2019, la commission a pris position sur les thèmes suivants:

[Prise de position n° 31 / 2019](#) **Don d'organes. Considérations éthiques sur les modèles d'autorisation du prélèvement d'organes** (adoptée le 27 juin 2019)

Prise de position n° 32 / 2019 **Le don de sperme** (adoptée le 12 décembre 2019)

Réponse de la CNE du 20 mai 2019 à la procédure de consultation concernant l'initiative parlementaire «Mariage civil pour tous»

Réponse de la CNE du 20 novembre 2019 à la procédure de consultation concernant l'initiative populaire fédérale «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» et le contre-projet indirect (modification de la loi sur la transplantation)

⇒ Toutes les publications de la commission (prises de position et réponses aux consultations) peuvent être téléchargées à l'adresse www.nek-cne.ch.

2.2 Résumé des prises de position de la commission

Prise de position n° 31 Don d'organes. Considérations éthiques sur les modèles d'autorisation du prélèvement d'organes

En Suisse comme dans la plupart des pays, des organes, des tissus et des cellules ne peuvent être prélevés sur des personnes décédées qu'avec une autorisation adéquate. Il existe deux modèles différents pour exprimer sa volonté : dans le premier, les organes peuvent être prélevés seulement si la personne y a expressément consenti avant son décès (modèle du consentement) ; dans le second, on présume que la personne décédée était d'accord que ses organes soient prélevés si elle ne s'y est pas opposée de son vivant (modèle de l'opposition). La plupart du temps, ces modèles sont réglés dans une forme élargie, c'est-à-dire que les proches sont consultés si la personne décédée n'a pas exprimé sa volonté de manière explicite.

Le don d'organe permet d'accroître l'espérance de vie et la qualité de vie des personnes gravement malades ; pour tout donneur potentiel, il est fondamental de pouvoir décider librement, en toute autonomie, de ce qu'il adviendra de son corps après sa mort. La question de savoir quel modèle autorisant le prélèvement d'organes tient le mieux compte des intérêts en jeu est controversée et marquée par diverses valeurs, notamment la protection de la vie et de la santé, le respect du défunt et de ses proches, l'autonomie,

l'altruisme et la solidarité. Ces valeurs prises ensemble sont cependant sources de tension et de tiraillements.

La prise de position de la CNE s'est essentiellement consacrée à la discussion de ces modèles de consentement dans le but de favoriser le débat public. La commission estime que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. En effet, bien que la population soit majoritairement favorable au don d'organes, peu de personnes exprime leur volonté de manière explicite. Par conséquent, les proches ont la lourde tâche de décider et, au final, moins d'organes sont à disposition. Selon la CNE, le modèle de l'opposition ne propose aucune solution à ce problème et, par ailleurs, protège moins bien les droits de la personnalité du défunt que le modèle du consentement explicite. Dans ce contexte, la CNE est favorable à un troisième modèle, la déclaration. Dans ce cadre, les gens seraient régulièrement appelés à se positionner pour ou contre le don d'organes (obligation de déclarer) ; la structure concrète d'une telle réglementation reste à discuter. Le modèle de la déclaration tient le mieux compte du droit à l'autodétermination, car il permet de réduire le nombre de cas peu clairs et de décharger les proches. Il est probable, au vu de l'attitude positive de la population concernant le don d'organes, que le nombre d'inscriptions dans le registre des donneurs augmenterait en conséquence. En même temps, ce modèle aurait pour effet de stimuler la confiance de la population concernant le don d'organes.

Prise de position n°32 Le don de sperme

Le don de sperme est une procédure médicale relativement simple, bien établie et, par rapport aux autres techniques de reproduction, peu coûteuse. Elle est utilisée en Suisse depuis des décennies et, depuis 2001, elle est réglementée par la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Dès lors, les enfants conçus grâce à un don de sperme peuvent, une fois majeurs, demander des renseignements sur l'identité du donneur.

Sous l'angle éthique, la réglementation actuelle du don de sperme soulève un certain nombre de questions : les futurs parents devraient-ils pouvoir influencer le choix du donneur de sperme ? Quels tests génétiques devraient-ils être effectués sur les donneurs ? L'accès au don de sperme, actuellement réservé aux couples mariés, fait aussi l'objet d'une controverse. Les couples de même sexe et les femmes seules sont souvent soignés dans des cliniques étrangères ou se soumettent à un traitement en dehors d'une procédure médicale (insémination dite « à domicile »).

Dans sa prise de position éthique, la CNE arrive à la conclusion que l'actuelle réglementation restrictive de la LPMA ne rend pas justice aux récentes évolutions médicales et sociales. Elle recommande que les couples de même sexe et les femmes seules puissent avoir accès au don de sperme. Elle est de l'avis que les dons dirigés de sperme par les parents et les proches devraient être aussi autorisés. Selon la CNE, la limitation légale de la durée de conservation du sperme ayant fait l'objet d'un don ne se justifie pas et doit donc être supprimée. Aujourd'hui, une personne conçue au moyen d'un don de sperme ne peut demander des informations sur ses données de filiation qu'à sa majorité, la CNE recommande que ce droit soit accordé aux mineurs capables de discernement. La CNE exige davantage de transparence sur les coûts, les indemnisations et les tests génétiques pratiqués sur les donneurs de sperme. Finalement, selon la CNE, il est évident que la recherche et la collecte de données dans le domaine du don de sperme doivent être intensifiées, afin de mieux évaluer les pratiques et les évolutions dans ce domaine.

3. Communication à l'attention du public

Le 28 février 2019, la commission a organisé une conférence de presse à Berne pour présenter la prise de position n°30/2018 «La pratique de l'interruption de grossesse à un stade avancé – Considérations éthiques et recommandations». Après les mots de bienvenue de la présidente de la CNE, Mme Andrea Büchler, M. Markus Zimmermann, vice-président de la CNE, et Mme Tanja Krones, membre de la CNE, ont présenté les lignes-force du document. La professeure Dr. med Sibil Tschudin (Leitende Ärztin, Abteilung Gyn. Sozialmedizin /Psychosomatik, à la Frauenklinik Universitätsspital Basel), le professeur Dr. med. Thomas M. Berger (Konsiliararzt Neonatologie, Zuger Kantonsspital, Senior Medical Advisor, Neo For Namibia – Hepling Babies Survive) et Mme Anna Margareta Neff Seitz (Hebamme und Trauerbegleiterin, Leiterin Fachstelle Kindsverlust, Bern) ont ensuite évoqué et discuté les aspects centraux de la prise de position au regard des professionnels impliqués. La prise de position a été unanimement saluée.

La commission a tenu sa séance plénière du 7 au 8 novembre 2019 à Saint-Gall et organisé comme de coutume une soirée publique avec un débat. La soirée du 7 novembre a ainsi été consacrée à la conférence intitulée «Médecine personnalisée – un défi en matière de solidarité et d'équité sociale».

Après l'allocution de bienvenue du chef du Département de la sécurité et de la justice du canton de Saint-Gall, M. le conseiller d'Etat Fredy Fässler, et de la responsable du département des services médicaux interdisciplinaires et membre de la direction de l'Hôpital cantonal Mme Dr. med. Susanne Diener, la professeure Andrea Büchler, présidente de la CNE, a présenté une introduction thématique. Le professeur Thomas Cerny (ancien médecin-chef au centre d'oncologie/hématologie, département de médecine interne à l'Hôpital cantonal de Saint-Gall et président de la fondation Recherche suisse contre le cancer (RSC)), le Dr. med. Susanne Driessen (présidente de la Commission d'éthique de la Suisse orientale (EKOS) et présidente de Swissethics, association dans laquelle sont représentées les commissions d'éthique pour la recherche sur l'être humain), le Dr. phil. Il Heiner Sandmeier (directeur adjoint d'interpharma, l'association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche) et le professeur Markus Zimmermann (professeur titulaire au département de théologie morale et d'éthique à l'Université de Fribourg, et vice-président de la CNE) ont donné lieu à un vif débat sur les coûts de la recherche et du développement de nouveaux médicaments dans la perspective de la justice sociale. Dr. med. Karen Nestor (membre de la CNE) a pris en charge la modération de la discussion avec le public.

La commission, sa présidente et ses membres ont été présents à divers titres dans les médias durant la période sous revue.

4. Approfondissements thématiques

Cycle de conférences sur le début de la vie

À la fin 2016, la commission débutait la série de conférences sur le début de la vie. Des représentants de différentes spécialités et écoles de pensée se sont succédés depuis en

s'exprimant sur des thèmes variés tels que le statut de l'embryon, le droit de la femme à l'autodétermination ou la dignité de l'être humain. Cette série s'est terminée en janvier 2019 avec la présentation de la professeure Vardit Ravitsky du département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ÉSPUM).

Les différents documents multimédia sont à disposition du public sur le site de la commission.

Toute personne intéressée peut ainsi consulter les contributions de Thomas M. Berger («Lebensbeginn - (An)Sicht(en) eines Neonatologen»), Barbara Duden («Wer definiert den Beginn des ‚Lebens‘ – die Frauen oder die Experten?»), Dieter Birnbacher («Das Potenzialitätsprinzip – Probleme und Paradoxe»), Judit Pók Lundquist («Lebensbeginn – vielfältig und unklar...»), Bernhard Rütscbe («Sind menschliche Embryonen Träger von Rechten?»), Frank Mathwig («Zwischen Biologie und Biographie») et Vardit Ravitsky (« De la FIV jusqu'aux bébés génétiquement modifiés : un regard critique sur l'éthique reproductive »).

5. Coopération nationale et internationale

Au niveau national, la commission a clôturé le cycle de symposiums publics sur le thème de l'autonomie en médecine organisé conjointement depuis 2015 avec la Commission centrale d'éthique (CCE) de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM). Le cinquième et dernier symposium a eu lieu le 28 juin 2019 à l'Hôpital de l'Île à Berne, sous le titre *L'autonomie et le bonheur – L'autodétermination en médecine: la recette d'une vie heureuse?*

Le symposium a donné lieu à une publication conjointe de la CNE et de l'ASSM sous la forme de la brochure «L'autonomie et le bonheur» (en allemand avec un résumé en français). La brochure est plus qu'un simple compte-rendu du colloque résumant les interventions et les discussions: son auteur, le Dr. Jean-Daniel Strub, a intégré le débat dans un contexte plus large. Il a soumis les exposés à une réflexion critique et en a tiré différents enseignements.

Depuis 2013, les commissions nationales d'éthique des pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse [DACH]) se réunissent une fois par an, le pays d'accueil changeant à tour de rôle. À l'occasion de la rencontre du 11 octobre 2019, les représentants des trois commissions d'éthique se sont rendus à Vienne à l'invitation de la Chancellerie autrichienne pour aborder la question «Desinformation in der Medizin – was können Bioethikkommissionen dagegen tun?». Dans ce cadre, la CNE a présenté deux exposés: le professeur Ralf Jox a abordé le thème «Ethik in Zeiten des Twitterns: über Desinformation im Gesundheitswesen» et la professeure Tanja Krones le thème «“Alternativmedizin” immer ohne Nutzen und “Schulmedizin” immer ohne Schaden? Ethische Überlegungen zu solidarisch finanzierten “alternativen” Heilmethoden». Ce dernier intégré dans une séance modérée par la professeure Andrea Büchler, présidente de la CNE.

Durant la période sous revue, en tant que présidente de la commission, la professeure Andrea Büchler a représenté la CNE dans diverses manifestations, donné de nombreuses conférences et répondu aux sollicitations des médias (sur ces contributions voir : <https://www.ius.uzh.ch/de/staff/professorships/alphabetical/buechler/presseportal.html>). Ci-après une sélection de ses activités: : Andrea Büchler a été membre de la sous-commission de la Commission centrale d'éthique de l'ASSM pour l'élaboration des directives relatives au diagnostic préimplantatoire et elle est impliquée dans le Conseil consultatif ELSI du Swiss Personalized Health Network. Parmi les présentations faites par la présidente de la

commission on retiendra l'exposé „Die Präimplantationsdiagnostik in der Schweiz: Rechtliche Regelung“ lors d'un atelier d'experts de l'ASSM (29 octobre); l'exposé intitulé „Late Termination of Pregnancy in Switzerland, Ethical Aspects and Recommendations » à la Conférence internationale de médecine fœtale, à l'Hôpital universitaire de Zürich (18-19 octobre) ; toujours à l'Hôpital universitaire de Zürich elle a également présenté „Der Spätabbruch in der Schweiz“ (22 septembre) et „Das Recht der Fortpflanzungsmedizin“ (15 mai).

Prof. Dr. theol. Markus Zimmermann, vice-président de la commission, a donné la conférence «Personalisierte Medizin – Herausforderung für Solidarität und soziale Gerechtigkeit. Statement aus ethischer Sicht», dans le cadre de la conférence «Personalisierte Medizin – Herausforderung für Solidarität und soziale Gerechtigkeit», qui a eu lieu le 7 novembre à Saint-Gall (cf. chp. 3). À d'autres occasions, il a également apporté les contributions suivantes: une interview dans l'émission «Kaffee oder Tee» de la télévision allemande SWR sur le thème du NIPT (11 avril); une interview parue dans le journal ecclésiastique suisse 187, n° 17 «Betroffene Frauen sind doppelt isoliert» sur la prise de position relative à l'interruption de grossesse à un stade avancé, publiée par la commission en 2018; une interview dans le «Bund» du 18 septembre «Es ist ein Humanexperiment » Gentechnik: Gerade erfinden Forscher das Menschsein neu. Und was machen wir? Wir fürchten uns vor Gentomaten; la participation à la table ronde «Innovative Therapien: Auswirkungen auf die Gesundheitskosten?», lors du Forum politique suisse du PDC à Berne (10 décembre).

Il a représenté la commission au sein du groupe d'accompagnement à l'étude de TA-Swiss «Neue Anwendungen der DNA-Analyse» et lors du Forum des Commissions nationales d'éthique à Iasi en Roumanie (4-5 avril). Ce forum permet d'échanger des informations sur les sujets traités par les commissions nationales d'éthique européennes et de développer des «bonnes pratiques» pour le travail de ces commissions.

Prof. Dr. iur. Bernhard Rütsche est intervenu lors du 2e symposium des médecins cadres hospitaliers du lac des Quatre-Cantons, qui s'est tenu à Brunnen (4 juillet), sur le thème «Der virtuelle Behandlungsraum – rechtliche und ethische Aspekte». Il a également présenté l'exposé «Vergütung von teuren Krebsmedikamenten» dans le cadre du cycle de formation continue du Centre des tumeurs de l'hôpital cantonal de Lucerne (LUKS) (24 juillet).

Prof. Dr. iur. utr. Brigitte Tag a participé en tant que membre de la commission à la table ronde sur le thème «Organspende – Widerspruch statt Zustimmung?» (Cours PLEP, Université de Berne, 29 mai). Durant la période sous revue, elle a également donné les conférences suivantes: «Möglichkeiten und Grenzen klinischer Dokumentation von Spiritual Care aus medizinischer Perspektive» (Conférence de recherche interdisciplinaire sur le projet du FNS «Charting Spiritual Care! Spitalseelsorge und klinische Dokumentation» de la Faculté de théologie de Chur, Faculté de théologie de l'Université de Zurich, 6-7 juin); «Medizin und Recht - ethische Herausforderungen» (Fonds pour la promotion de la jeunesse académique, Anciens de l'UZH, 13 juin); une contribution, suivie par une discussion, à la conférence germano-japonaise sur l'assistance organisée au suicide, Université Chuo, Tokyo, 5-6 octobre; «End-Of-Life Decisions in Switzerland» (Conférence : End-Of-Life Decisions and Euthansia - Legal, Ethical and Social Aspects, Académie des sciences de la République tchèque, Prague,

14 octobre).

Dr. med. Benno Röthlisberger a donné une conférence intitulée «Ethical aspects of genetic investigations» lors du «6th Introductory Course in Genetic Counseling in Oncology 2019» de la SAKK (9 mars).

Dr. phil. Christine Clavien a donné les présentations suivantes : «Les coulisses psychologiques de la prise de décision en fin de vie» (formation «Prises de décisions pour la fin de vie», CHUV, Lausanne, 5 juin); «Nudging en contexte médical: quels en sont les effets sur le bonheur et l'autonomie des patients?» (symposium «L'autonomie en médecine», CNE, Inselspital, Berne, 28 juin); «The undeserving sick? An evaluation of patients' responsibility for their health condition» (Séminaire d'automne de la Société Suisse d'Ethique Biomédicale, Bigorio, 28-30 novembre).

PD Phd Maya Zumstein-Shaha a participé aux réunions du comité directeur du groupe de suivi des robots sociaux (étude de TA-Suisse).

Prof. Dr. med. Samia Hurst a représenté la commission dans le groupe d'accompagnement au travail d'évaluation de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.

La CNE entretient par ailleurs des échanges réguliers avec la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH), la Commission d'experts pour l'analyse génétique humaine (CEAGH) et le centre d'évaluation des choix technologiques TA-Swiss. Aux réunions du comité directeur de TA-Suisse la commission était représentée par Prof. Dr. med. Samia Hurst et PD Phd Maya Zumstein-Shaha.

6. Séances plénières

Pendant l'année sous revue, la commission a tenu sept séances plénières ordinaires (sur huit jours au total).

À l'exception de la séance de deux jours organisée à l'Hôpital de Saint-Gall, toutes les réunions de la commission ont eu lieu à Berne.

7. Expertises

Lors de la séance plénière du 21 mars consacrée au thème du modèle du consentement présumé en matière du don d'organes a été auditionnée Mme Susanne Nyfeler, directrice de la Section Transplantation à l'OFSP.

8. Secrétariat

Le secrétariat de la commission est composé d'une collaboratrice et d'un collaborateur. Ils se partagent 1,2 poste à temps plein.

La responsabilité du secrétariat de la CNE est confiée à Tanja Trost, dr. iur., avec un taux d'occupation de 70%, et Simone Romagnoli, dr. phil., occupe le poste de collaborateur scientifique avec un taux d'occupation de 50%.

Contact:

Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE

CH-3003 Bern

Téléphone +41 (0) 58 464 02 36

Télécopie +41 (0) 58 462 62 33

info@nek-cne.admin.ch

www.nek-cne.ch

Composition de la commission

Présidente

Andrea Büchler, Prof. Dr. iur., Professorin für Privatrecht und Rechtsvergleichung an der Universität Zürich

Vice-président

Markus Zimmermann, Prof. Dr. theol., Titularprofessor am Departement für Moraltheologie und Ethik, Universität Fribourg

Christine Clavien, Dr. Phil., Maître d'Enseignement et de Recherche, Institut Ethique Histoire Humanités, Université de Genève

Samia Hurst, Prof. Dr. med., Professeure associée, Institut Ethique Histoire Humanités de la Faculté de médecine à l'Université de Genève

Ralf Jox, Prof. Dr. Med. Dr. Phil., Professeur associé et médecin adjoint, Unité d'Éthique Clinique et Institut des Humanités en Médecine, Université de Lausanne

Valérie Junod, Prof. Dr. iur., Professeure titulaire à l'Université de Genève et professeure associée à l'Université de Lausanne

Tanja **Krones**, Prof. Dr. med. Dipl. Soz., Leitende Ärztin Klinische Ethik Universitätsspital Zürich/Universität Zürich

Roberto Malacrida, Dr. med., Segretario generale della Fondazione Sasso Corbaro per le Medical Humanities, Bellinzona

Frank Mathwig, Prof. Dr. theol., Titularprofessor für Ethik an der Universität Bern und Beauftragter für Theologie und Ethik beim Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund

Karen Nestor, Dr. med., Oberärztin Klinik für Medizinische Onkologie und Hämatologie, Kantonsspital St. Gallen

Benno Röthlisberger, Dr. med., Leiter der Medizinischen Genetik, Kantonsspital Aarau

Bernhard Rütse, Prof. Dr. iur., Ordinarius für Öffentliches Recht und Rechtsphilosophie, Universität Luzern

Brigitte Tag, Prof. Dr. iur. utr., Ordinaria für Strafrecht, Strafprozessrecht und Medizinrecht, Universität Zürich

Dorothea Wunder, PD Dr. med., Fachärztin für Gynäkologie, Centre de Procréation Médicalement Assistée et Endocrinologie Gynécologique (CPMA) Lausanne

Maya Zumstein-Shaha, PD PhD in Nursing, Berner Fachhochschule, Departement Gesundheit, Abteilung Pflege